

République Française

Département de la
Seine-et-Marne

Arrondissement de
Meaux

Commune de
MERY-SUR-MARNE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 077-217702901-20260321-DEL_2026_14-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16/03/2026 s'est réuni, sous la présidence de Sami SEDDIK, Maire

Membres en exercice : 15 – Présents : 14 - Votants : 14

Présents : CANDELA Sylvana, CHARBONNIER Jean-Pierre, CHENAL Hervé, CLEMENT Bruno, CUGUEN Florence, DRIOT Dominique, DRIOT Patrick, HOURDRY Amandine, LALOUX Baudoin, MESNIER Noëlla, ROBERT Elodie, ROBERT Stéphane, SEDDIK Sami, SIGAUT Christine.

Absents :

Pierre LORANDIN

Secrétaire de séance : Elodie ROBERT

DEL 2026 14 Désignation d'un délégué au centre national d'action social

Considérant que par délibération du 27 août 2020 la commune a adhéré au Comité national de l'action sociale (CNAS) et que conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant au collège des élus ;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation pour la fin du mandat jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux ;

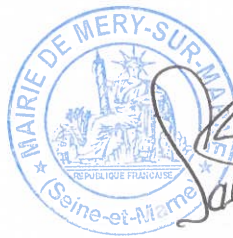
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour) décide

- **NOMME** Monsieur Sami SEDDIK représentant de la commune de Méry-sur-Marne auprès du CNAS.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance

Elodie ROBERT



Le Maire

Sami SEDDIK

Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.